

**Charte Forestière du Territoire Grand Estérel**
Comité de Pilotage n° 1, 03 avril 2012**COMPTE-RENDU****Présents****Syndicat Intercommunal pour la Protection du Massif de l'Estérel**

M. N. BROGLIO Mme L. TREMEREL M. J.-P. MAURIN M. J. LUX M. C. DECUGIS M. G. REGIS M. J.-P. JOURTAU

Communes de Mandelieu-la-Napoule

M. J. BERTHELOT

Commune de Théoule-sur-Mer

M. G. BROUCAS

Conseil régional Provence-Alpes-Côte-d'Azur

M. C. LAUGIER MME E. BARDI ASSANTE

Direction départementale des territoires et de la mer du Var

M. W. DEPETRIS

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Provence-Alpes-Côte-d'Azur

M. H. CALLIER

Direction départementale d'incendie et de secours du Var

Commandant J.-M. COURCIER

Office national des forêts Agence Alpes-Maritimes / Var

M. G. GAPIN

Association des Communes Forestières du Var

MME S. PERCHAT M. G. CORNILLAC M. A. HOFFELT

Association des communes forestières des Alpes-Maritimes

Mme A. BLOM-RAQUIN

Equipe projet**Office national des forêts** Mme A. BLAIS M. S. LARDEUX M. P. RENAUD-BEZOT**Centre régional de la
propriété forestière P.A.C.A** M. B. CABANNES Mme M. GAUTIER**Excusés**

Conseil général du Var Communes de Bagnols en Forêt



Ordre du jour :

L'objet de ce premier comité de pilotage (COFIL), dédié au lancement de la charte, est de présenter la démarche, la méthode de travail et le calendrier de réalisation. Ce temps d'échanges est aussi l'occasion de recueillir les premières informations, d'établir les premiers contacts et de proposer des pistes d'actions starter.

Introduction :

M. Broglio, président du SIPME, ouvre la séance en remerciant les personnes présentes d'être venues pour ce comité de pilotage. Il précise en liminaire que cette instance devra donner l'impulsion au projet. C'est dans un souci de recherche d'efficacité qu'a ainsi été composé un COFIL volontairement assez restreint.

G. Cornillac, COFOR83, revient sur l'historique de la genèse de ce dossier : depuis un an, le cahier des charges a été rédigé, les dossiers de subventions constitués et la consultation lancée pour désigner le prestataire.

L'idée globale de la charte forestière est de construire une vision commune de la politique forestière à 10 ou 15 ans pour l'ensemble du massif.

C. Laugier, Conseiller Régional délégué à la Forêt, affirme l'appui de la Région, et plus personnellement son attachement au massif.

Présentation du bureau d'études :

Suite à ces introductions, A. Blais lance la présentation (diaporama joint à ce compte-rendu) :

- **L'outil charte forestière de territoire est d'abord décrit :**

La charte forestière de territoire doit répondre à l'ensemble des enjeux pesant sur le massif. Les phases de concertation successives permettront des rencontres et des échanges entre tous les acteurs pour définir un projet commun.

- **le territoire « Grand Estérel » est ensuite détaillé :**

Le territoire d'étude étant composé de 7 communes, c'est le massif Estérel dans sa version la plus large qui est considérée. Malgré le faible potentiel de production de bois de ce territoire très forestier, cette thématique sera à analyser dans les détails, notamment sous l'angle des produits forestiers non ligneux. L'enjeu environnemental est fort sur l'ensemble du massif, justifiant différents statuts de protection. Les paysages d'exception de l'Estérel sont reconnus, justifiant le classement de ce site. La pression exercée par les visiteurs est importante. Cela concerne à la fois les usagers issus du tissu urbain très dense situé à proximité, mais aussi les touristes venant en priorité pour le littoral. Cet enjeu social est prépondérant. Enfin, ce territoire reste très fragile et menacé par les feux de forêts.

- **puis la méthodologie, les instances de concertation et le calendrier prévisionnel sont enfin exposés :**

3 phases vont se succéder pendant les 16 mois de l'élaboration de la charte :

- 1. Diagnostic et définition des enjeux
- 2. Orientations stratégiques
- 3. Plan d'actions

En parallèle, pendant toute cette élaboration, quelques actions starter seront lancées. Il ne s'agit pas d'actions ayant vocation à régler l'ensemble des problèmes identifiés (remarque de J-P. MAURIN, SIPME), mais plutôt d'actions ponctuelles marquant la dynamique opérationnelle de la démarche de charte.

Pendant la phase de diagnostic, une trentaine d'entretiens ciblés seront réalisés ainsi que des enquêtes à destination des différents usagers. Ces éléments nourriront l'analyse technique du massif basée sur la bibliographie disponible. L'ensemble permettra de définir les enjeux.

Les différentes modalités de concertation sont détaillées :

- Instances de validation : COPIL et COTECH
- Instance de réflexion collective : ateliers-débats, groupes de travail thématiques
- Instance de partage et d'information : 2 réunions publiques

Débutant en avril 2012, cette élaboration doit se finir en juillet 2013. La charte signée rentrera alors en phase d'animation. Il s'agira de mettre en œuvre les actions.

Discussions :

C. Laugier se demande pourquoi le CR PACA n'est pas membre du comité technique. Cette remarque pertinente entraîne la modification de la composition de cette instance : le Conseil Régional est ajouté.

N. Broglio demande à ce que les membres du COPIL soient destinataires des présentations qui sont faites en séances quelques jours avant la réunion.

Après ces remarques, un tour de table s'engage pour récolter les réactions de l'ensemble des membres présents.

Puget sur Argens :

G.REGIS se demande comment vont s'articuler la charte forestière vis-à-vis des sites N2000 Estérel et Colle du Rouet ?

N. BROGLIO précise que la charte intégrera la réglementation et les mesures de protection en vigueur sur le massif.

J-P JOURTAU précise qu'une fois les animateurs désignés sur ces sites, ils constitueront des interlocuteurs privilégiés pour débattre du contenu de la charte. S. Lardeux ajoute que le dispositif Natura 2000 ne doit pas être perçu comme une contrainte, mais comme un atout pour la charte. Natura 2000 permet la préservation de la qualité des milieux et la mobilisation de financements pour ce maintien.

G. REGIS s'inquiète par ailleurs de l'animation de la charte une fois qu'elle sera élaborée.

N. BROGLIO indique qu'il existe plusieurs possibilités. Le choix de l'outil dépendra du contenu de la charte et de l'émulation qui aura été générée par son élaboration.

La question du tracé de la LGV et son impact potentiel sur le passif est évoquée par G. REGIS. Elle est rapidement éludée par manque de précision à ce stade du projet. Considérant le relief du massif, on peut de toute façon penser que seul un tunnel pourrait s'envisager dans la partie centrale du périmètre. Toutefois les secteurs de Puget-sur-

Argens et du Capitou pourraient être impactés. Cette option est à ce jour peu probable puisque les premiers tracés la font passer plutôt au nord du périmètre.

DREAL PACA

H. CALLIER, inspecteur des sites 06, précise que ce sera son homologue du Var, S. HERETE qui suivra l'élaboration de la charte dans sa globalité. Il met en garde les acteurs de la charte quant aux délais administratifs inhérents au passage en commission des sites pour les actions starter. Ces délais ne doivent pas être négligés au risque de ne pas avoir d'action réellement « starter ».

C. DECUGIS partage son inquiétude relative aux délais imputables aux démarches imposées par le classement du site et le passage en commission.

N. BROGLIO demande aux services de l'Etat dans leur globalité un maximum de réactivité pour que les procédures, certes nécessaires et incontournables, soient au maximum accélérées afin que l'élaboration de cette charte puisse être dynamisée par ces actions starter.

Il est proposé de présenter la charte dans les deux Commissions Départementales de la Nature, des Paysages et des Sites. Cette proposition récolte l'approbation générale.

L'objectif numéro 1 de la charte doit rester la préservation du massif : il ne faut ni rechercher une augmentation de la fréquentation ni l'interdire. Tout réside dans la maîtrise des impacts, la gestion des portes d'entrée et les interfaces entre thématiques.

Conseil Régional PACA

C. LAUGIER insiste sur l'importance de la fréquentation du massif : les activités en forêt, le tourisme, les interfaces entre forêt et territoire urbain sont les priorités à analyser. N. BROGLIO estime aussi que ces questions sont prioritaires.

C. LAUGIER aborde ensuite la question de la production de bois, sous l'angle du bois-énergie. Les projets Eon à Gardanne et celui de Brignoles vont faire évoluer le contexte localement. Ces réalités seront à prendre en considération.

E. BARDI ASSANTE mentionne l'intérêt de rechercher d'autres références via les COFOR et le réseau des chartes forestières afin de nourrir la réflexion et mettre sur pieds les bons outils.

S. PERCHAT confirme qu'il sera important de profiter des expériences des autres chartes qui ont déjà été menées dans le département et les voisins.

A. BLOM-RAQUIN confirme l'appui technique que pourra apporter l'Association des COFOR 06 au sujet des deux communes du département concernées.

E. BARDI ASSANTE rappelle que la Région est un partenaire technique mais aussi financier pour l'élaboration de la charte et plus largement pour les investissements en forêt (dfci, mesures agroenvironnementales,...). La recherche

de financements pour une action qui est inscrite dans une charte est forcément plus aisée que si elle est déconnectée d'une telle démarche de territoire.

Mandelieu-la-Napoule :

J. BERTHELOT mentionne l'intérêt de voir un réel projet établi en concertation sur l'Estérel.

Théoule-sur-Mer :

G. BROUCAS revient sur le caractère remarquable du territoire. Il souhaite que l'on différencie les populations locales et le tourisme estival. Il mentionne que de plus en plus de freins existent pour utiliser de l'espace. Les questions suivantes seront à débattre dans le cadre de l'élaboration de cette charte : Comment pouvons nous apporter de la simplicité dans l'usage du massif ? Comment faire pénétrer le public environnant dans le massif ? Est-il envisageable de zoner des endroits d'accueil du public à thème dans le massif ?

P. RENAUD-BEZOT réagit : il ne faut pas chercher à opposer le tourisme local du tourisme « exogène ». La pression motorisée est de plus en plus importante. Une recherche de l'harmonisation des pratiques est nécessaire. Cela ne doit pas se faire à l'échelle de la forêt domaniale mais bien à celle du massif.

A. BLAIS ajoute que chaque usager doit prendre conscience de la présence d'autres usagers, avec d'autres pratiques.

C. Laugier rebondit : les évolutions de la société sont telles que les usagers sont de plus en plus nombreux et génèrent de plus en plus de contrainte sur le milieu. Il sera nécessaire de définir dans cette charte les moyens de canaliser ce public et d'organiser les accès.

DD SIS 83

Le commandant J-M. COURCIER propose l'expertise des pompiers en matière de lutte contre les incendies. Au même titre que J-P. MAURIN, il estime que la menace constituée par le feu est prioritaire dans la réflexion qui doit être menée sur le massif de l'Estérel. Sans végétation, le caractère exceptionnel et unique du massif serait largement remis en cause. Sa protection doit donc constituer une priorité d'action.

Fréjus :

J-P. MAURIN alerte l'équipe projet sur le besoin d'avoir une écriture très précise des termes de la charte. Danger n°1 : incendie.

ONF :

G. GAPIN, qui a l'expérience de l'élaboration d'une charte, précise que le rôle social du massif est très fort. Certainement plus important en tout cas que son rôle de production. L'élaboration de la charte sera jalonnée d'approches divergentes, voire contradictoires. Les conflits d'usages sont potentiellement nombreux. L'enjeu de la charte est de réussir à trouver les bons compromis pour définir un projet commun partagé pour le massif.

Il rappelle les intérêts des propriétaires (Etat, Collectivités, Conservatoire du littoral et privé) qui ont des responsabilités et des obligations : il faut veiller à ne pas subir la fréquentation, mais que les propriétaires gardent la main dans la gestion de leurs espaces et leur ouverture au public.

DDTM :

W. DEPETRIS précise que la DDTM finance cette charte parce que cette approche territoriale interdépartementale est assez rare. Il met en garde sur le fait que lorsque des actions auront été validées, il faudra se lancer immédiatement dans la constitution de dossiers (évaluation d'incidences, passage en commission) afin d'éviter de perdre trop de temps. Il fait remarquer que la population de grands gibiers dans le massif est inquiétante (dégâts agricoles importants en périphérie du massif). Cet aspect cynégétique ne devra pas être omis.

DREAL :

H. CALLIER ajoute que la charte doit minimiser les impacts et que la question des interfaces DFCI/Environnement/Paysage devra être prise en compte (exemple : invasion du mimosa le long des pistes DFCI).

CRPF :

B. CABANNES admet que le CRPF s'est peu préoccupé de l'Estérel jusqu'à présent. Pourtant, beaucoup de propriétés privées sont situées autour du massif domaniale. Seules 6 ont des plans de gestion.

Actions starter :

Les actions starter ont vocation à dynamiser la (longue) genèse d'un document de programmation tel qu'une charte forestière. Plusieurs actions starter proposées seront validées par le COPIL pour être lancées sans attendre la fin de l'élaboration de la charte. Il est demandé à chacun de faire des propositions en séance.

- **Lutte contre les invasives** (La thématique du mimosa est revenue à plusieurs reprises):
Gestion de l'invasif par éclaircie d'un boisement : plutôt que d'ouvrir de grandes superficies de mimosa (ex. des pare feux) qui se referment très vite, il est proposé d'expérimenter des travaux sylvicoles qui permettraient de diminuer sa dynamique de régénération. Le CRPF mentionne qu'un plan de gestion d'une des forêts privées propose ce genre d'action expérimentale de travaux sylvicoles.
- **Protection DFCI de plantations :**
Sur le territoire de Fréjus, il est mentionné la possibilité de mettre en place des ouvrages DFCI en bordure et au cœur de plantations des années 70 (pins parasol, cèdre) qui forment désormais de réels boisements très vulnérables.
- **Création d'emblavures :**
La problématique de l'impact des sangliers en périphérie des villes pousse l'élú de Saint-Raphaël à proposer la mise en place d'emblavure (zones de nourrissage)... La DDTM expose des limites à cette pratiques.

**- Pastoralisme :**

La présence de pastoralisme dans le massif permet d'envisager de proposer une action de sensibilisation aux pratiques du pastoralisme. Cela pourrait prendre la forme d'une journée dédiée avec la bergère...

- Valorisation patrimoniale :

Les sites de taille de meule et d'oppidum situés à Bagnols ne sont pas valorisés. Une telle action de valorisation n'est sans doute pas starter mais cet axe de réflexion sera à creuser.

- Signalétique et portes d'entrée :

Les aspects signalétique, portes d'entrée et plus largement accueil du public revenant systématiquement tout au long du COPIL, il sera essentiel de considérer ces questions comme prioritaires à gérer... mais pas en action starter. En revanche, la remise en état des bornes blanches en pierre pourrait être réalisée dans le cadre des actions starter. Cette action permettrait d'améliorer le balisage et de restaurer le petit patrimoine du massif.

- Journée découverte menus produits en forêt publique ou privée :

Communiquer sur des pratiques peu développées dans le massif mais correspondant à des pratiques anciennes qui ont bien existées localement : levée de liège, apiculture, rénovation d'une châtaigneraies,...

- Gestion modèle en forêt privée :

Réaliser un plan de gestion ou communiquer sur un plan de gestion récent en forêt privée.

- Opération de communication autour de l'aspect « coopération » de la charte :

Faire cheminer à travers le massif les habitants des 7 communes.

- Sauvegarde du patrimoine bâti du massif :

Mise hors d'eau de la maison forestière de Malpey afin d'envisager une valorisation ultérieure de ce bâti central.



**Relevé de décisions / à retenir**

thème	détails	délaï
Choix des actions starter	Parmi toutes les propositions évoquées lors du COPIL, l'équipe projet va préciser le niveau d'opportunité, le contenu et les délais nécessaires pour mettre en oeuvre chacune des actions. Sur la base de cette analyse, un choix sera effectué lors du prochain comité technique afin de ne retenir que 3 ou 4 actions starter.	Fin mai
Mise en ligne site internet	L'outil "site internet" constitue l'un des moyens privilégiés pour récolter des avis dans le cadre de l'élaboration de la charte. Le Comité technique validera les propositions afin que le site soit mis en ligne dans les meilleurs délais, quoi qu'il en soit avant l'été.	Fin juin
Cadrage et mise en oeuvre des entretiens ciblés	La trame et les structures à entretenir seront validées lors du COTECH de mai. La trentaine d'entretiens sera à mener avant la production de la synthèse du diagnostic. Les membres du COPIL, notamment les élus, seront sollicités pour mobiliser les services concernés de leur collectivité.	Fin août
Cadrage et diffusion des questionnaires	La trame des questionnaires est à valider lors du COTECH de mai. La diffusion se fera par courrier, via le site internet et grâce à une présence renforcée sur le terrain. Il faut profiter de la période printanière et estivale pour récolter un maximum de retours.	Fin août
Comité Technique	Lors du premier comité technique, tous ces éléments de cadrage du diagnostic seront validés.	Fin mai

pj. : Diaporama présenté en séance

